

Formation CAPA en Apprentissage Jardinier Paysagiste



PRÉ REQUIS, ENTRÉE :

- Après une classe de 3^{ème} de Collège, de l'Enseignement agricole ou de SEGPA
- Motivation professionnelle pour les espaces verts
- Sur entretien individuel
- Avoir un maître d'apprentissage
- Avoir entre 16 et 30 ans



OBJECTIFS:

- Acquérir une formation professionnelle et pratique en travaux paysagers
- Obtenir un diplôme professionnel de niveau 3
- Poursuite d'études

DÉLAIS D'ACCÈS, DURÉE :

- L'inscription est possible dès le mois de février
- Le contrat d'apprentissage a une durée maximale de 24 mois et pourra débuter dès le 1^{er} juillet
- La formation CAPA est réalisée sur deux années de formation. Au total les jeunes auront 26 semaines de formation à la MFR et 68 semaines de travail sur une entreprise Espaces verts ou un service technique municipal

FORMATION PAR ALTERNANCE :

- Alternance école et entreprise paysagère avec une valorisation de l'expérience vécue sur le terrain
- Semaines au sein de la Maison Familiale Rurale : 13 semaines en 1^{ère} année, 13 en 2^{ème} année
- Semaines en entreprise : 34 semaines en 1^{ère} année, 34 en 2^{ème} année
- Des temps forts qui enrichissent la formation :
 - des travaux pratiques
 - des thèmes spécifiques au support professionnel
 - des interventions de professionnels et visites techniques
 - des travaux pratiques en entretien de terrain de golf
 - une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) en 1^{ère} année
 - une initiation à la conduite des télescopiques en 1^{ère} année
 - une formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST) en 1^{ère} année
 - une session atelier mécanique et soudure en 2^{ème} année

MÉTHODES MOBILISÉES :

- Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise
- Travaux pratiques et mises en situation d'entretien et d'aménagements paysagers
- Visites d'entreprises et de parcs et jardins
- Formation alternée de périodes à la MFR et de périodes en entreprise

CONTENU DE LA FORMATION :

- Des modules d'enseignement général :
 - Français, expression orale et communication
 - Histoire, Géographie, Education Socioculturelle
 - Anglais
 - Activités physiques et sportives
 - Mathématiques
 - Informatique
- Des modules d'enseignement professionnel :
 - Sciences économiques, sociales et de gestion
 - Sciences et techniques des équipements, du matériel de motoculture
 - Sciences et techniques des aménagements des espaces verts
 - Electricité et hydraulique en relation avec l'activité professionnelle
 - Biologie, Ecologie
 - Préparer et réaliser des opérations d'entretien en espaces verts
 - Règles de sécurité au travail
 - Maçonnerie paysagère
 - Reconnaissance des végétaux d'ornement
 - Modules d'Initiatives Professionnelle : entretien terrains de sport



ÉVALUATION ET QUALIFICATION :

- Les compétences acquises sont validées par des évaluations réalisées en cours de formation par des épreuves écrites, orales et pratiques, réalisées à la MFR et par le maître d'apprentissage en milieu professionnel
- La majorité des épreuves du CAPA se passent en contrôle continu (CCF) au cours des deux années de formation, une seule épreuve terminale se déroule en juin de la 2^{ème} année de formation (épreuve orale : soutenance de fiches d'activités)
- La délivrance du diplôme du CAPA atteste l'acquisition des compétences professionnelles

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS POSSIBLES :

- Poursuite d'études supérieures en Bac Pro ou Brevet Professionnel (niveau IV)
- Poursuite vers d'autres CAP (conducteurs d'engins et travaux publics, maintenance des matériels parcs et jardins,...)
- Jardinier paysagiste dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap

TARIF(S) :

- La formation est totalement prise en charge par les OPCO OCAPIAT
- Les frais de déplacement et d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti
- Les entreprises peuvent prétendre à une aide. Elle atteint 5 000 € pour un mineur et 8 000 € pour un majeur la 1^{ère} année du contrat signé entre le 01/07/2020 et le 28/02/2021, puis 2 000 € la 2^{ème} année et 1 200 € la 3^{ème} année. L'aide sera versée de façon mensuelle.
- Formation rémunérée, barème sur demande, selon l'âge et les années de formation, de 27 à 100 % du SMIC (barème sur demande)

RESPONSABLE DE LA FORMATION / CONTACT :

- M. KINET Jean-François, directeur Tél. :02 31 64 72 39- Mail : mfr.blangy@mfr.asso.fr